

Bilan d'activité de l'Observatoire de la protection des animaux de compagnie (OCAD) pour les années 2021 à 2024

L'Observatoire de la protection des carnivores domestiques (OCAD) a été mis en place par le ministre chargé de l'agriculture en mai 2021. Il vise à connaître, suivre et évaluer la situation des chiens, chats et furets en France dans un souci d'objectivation des faits et afin de contribuer à l'élaboration des politiques publiques en matière de protection animale.

Depuis son lancement, l'OCAD a lancé trois saisines auprès du Centre National de Référence du Bien-Etre Animal (CNR BEA) :

- Saisine 1 : Etat des lieux sur l'abandon des chiens et des chats en France ;
- Saisine 2 : Elaboration d'une définition de l'abandon des carnivores domestiques et d'une liste fermée de motifs d'entrée et de sortie des chiens et des chats dans les structures d'accueil ;
- Saisine 3 : Etat des lieux de la situation actuelle et de l'évolution des cas de maltraitance et d'abandon des chiens de type malinois et « molossoïde » et étude des causes et conséquences de ces cas.

Le rapport du CNR BEA concernant la saisine 1 a été rendu au comité de pilotage de l'OCAD le 4 mars 2022 et est publié sur le site du CNR BEA : <https://www.cnr-bea.fr/expertise-travaux/etat-des-lieux-sur-labandon-des-chiens-et-des-chats-en-france/>.

Le rapport du CNR BEA concernant la saisine 2 a été rendu au comité de pilotage de l'OCAD le 12 juillet 2023 et est publié sur le site du CNR BEA : <https://www.cnr-bea.fr/expertise-travaux/listes-de-motifs-dentree-et-de-sortie-des-animaux-en-structure-daccueil-et-definition-de-labandon/>.

La saisine 3 du CNR BEA est encore en cours au 31/12/2024.

Le premier rapport rendu par le CNR BEA émettait 10 recommandations récapitulées dans le tableau ci-dessous, avec l'avis du comité de pilotage de l'OCAD et l'état d'avancement au 31/12/2024.

Recommandations du CNR BEA	Avis du comité de pilotage de l'OCAD	Etat d'avancement au 31/12/2024
Définir l'abandon	Définir le terme « abandon »	Saisine 2 du CNR BEA
Obtenir une estimation des effectifs de chiens et de chats en France assortis d'intervalles de confiance	Obtenir une estimation précise du nombre de chats et de chiens en France	Travaux non lancés au sein de l'OCAD, plusieurs données à disposition (ICAD et sondage FACCO notamment)
Estimer l'effectif de chats errants de France	Recenser le nombre de chats errants et homogénéiser les critères de détermination des « chats libres », tel que l'article L. 211-27 du code rural et de la pêche maritime le permet	Travaux non lancés au sein de l'OCAD
Homogénéiser les critères de sélection des « chats libres »		

Identifier les données disponibles dans les registres des refuges et associations à inclure dans la base de données de l'OCAD	Recenser systématiquement les motifs d'entrée et de sortie des animaux dans les fourrières et les associations de protection animale pour permettre une analyse de ceux-ci par le CNR BEA	Saisine 2 du CNR BEA
Créer une base de données centralisées propre à l'OCAD	Non repris	/
Alimenter la base de données de l'OCAD		
Mener des analyses statistiques approfondies pour préciser les tendances observées	Analyser les liens entre l'errance animale, l'absence de stérilisation et le risque d'abandons	Travaux non lancés au sein de l'OCAD
	Analyser les abandons aux niveaux régional et départemental	Travaux non lancés au sein de l'OCAD
Cartographie des pratiques mises en œuvre en refuge	Identifier et diffuser les bonnes pratiques d'accueil des animaux en refuge	Travaux non lancés au sein de l'OCAD
Mettre en place un guide de bonnes pratiques appliqué au contexte du refuge		

Suite à ce premier rapport, le comité de pilotage de l'OCAD a également émis d'autres avis :

Avis du comité de pilotage de l'OCAD	Etat d'avancement au 31/12/2024
Sensibiliser à l'identification et à la stérilisation des chiens et des chats	Travaux non lancés au sein de l'OCAD
Trouver des financements pour encourager l'identification et la stérilisation des chiens et des chats	Travaux non lancés au sein de l'OCAD
Inciter la lecture de l'identification des animaux trouvés morts	Travaux non lancés au sein de l'OCAD

Le comité de pilotage de l'OCAD s'est réuni à plusieurs reprises depuis le lancement de l'OCAD :

- en 2021 : 12/05, 28/05, 06/10 (réunions préparatoires et de lancement des travaux) ;
- en 2022 : 07/04, 29/09 (réunions préparatoires et de lancement des travaux) ;
- en 2023 : 20/04, 13/07 ;
- en 2024 : 19/02, 17/06, 13/12.

Enfin, la convention cadre portant définition et organisation de l'Observatoire de la protection des carnivores domestiques (OCAD), signée le 12/04/2023 a pris fin au 31/12/2024. Un nouveau projet de convention cadre a été lancé.

Un projet de règlement intérieur a été rédigé et sera validé lors de la signature de la prochaine convention cadre. Ce règlement intérieur prévoira les conditions d'accès aux organisations qui le souhaitent pour devenir membre de l'OCAD.